



FLASH CSE 27/11/2025



*Techniciens, Agents
de Maîtrise, Cadres,*

ENSEMBLE
CONSTRUISSONS DEMAIN





Techniciens,
Agents de Maîtrise, Cadres
Ensemble, Construisons Demain

Pour une DSi solidaire et innovante !

« Conscients de l'importance de l'évolution
incontournable de la DSi, celle-ci ne peut toutefois se
faire qu'en priorisant l'intérêt des agents. »

- [Trésorerie et Commission du CSE](#)
- [Information sur l'évolution du nom de la DSi en France Travail Tech](#)
- [Consultation sur le PAPRIPACT](#)
- [Consultation sur le DUERP](#)
- [Consultation sur la situation économique et financière de la DSi](#)
- [Information/consultation relative aux cinq jours de repos supplémentaire](#)
- [Information trimestrielle sur la prestation de service](#)
- [Information en vue d'une consultation sur la politique sociale de la DSi](#)
- [Retour sur la bascule de Zenit](#)
- [Calendrier des visites de sites CFE-CGC Métiers de l'Emploi DSi](#)

SOMMAIRE



DSI



Commission ASC - Activités de sites | Vote :

Site de La chapelle St Mesmin :

Billetterie Cinéma : Achats de 100 places; Déjeuner de Noël qui aura lieu le 16 décembre

Site de Pessac :

Billetterie Calicéo des PASS (avec aquagym inclus) de 3H au prix 2H; Billetterie Cinéma; NOEL ENFANT au cinéma le 20 décembre de 13H00 à 18h00; Week-end au Pas de la Case du 13 au 15 mars – deux nuits

Site de Lyon :

Activité Bowling pour le NOEL des enfants le 6/12/2025

Site de Rouen:

Billetterie cinéma 10 tickets par agents ; Soirée jeu d'enquête criminelle Murder Room; Billetterie concert/spectacle; Coffret noël enfants; Repas de fin d'année; Week-end à Londres 3 nuits; Week-end au Monténégro 3 nuits

Site de Caen:

Panier de Noël pendant un moment de convivialité sous forme de buffet le 03 décembre

Trésorerie BUDGET 2026

Vote pour une mise en place en janvier 2026 :

- Dotation « Agent » C1 (A à E) = 890€
- Dotation « Agent » C2 (F) = 750€
- Dotation « Agent » C3 (G à H) = 700€
- Dotation « Agent » C4 (I) = 600€



15 POUR
5 CONTRE
0 ABSTENTION

La dotation enfants: de 0 à 16 ans : 400 €

de 16 à 26 ans : 240 € en chèques Culture et Cadhoc

Activités Nationales Lancement des linéaires

Voyages 2026 : Les inscriptions sont clôturées. 216 personnes vont partir. Les agents ont eu la confirmation de leur inscription.

Pour les Balnéaires:

AGADIR	Juillet :	45 personnes
	Août :	25 personnes

CAP VERT	octobre :	36 personnes
----------	-----------	--------------

Pour le long courrier: Ouzbékistan

Juin :	26 personnes
Octobre :	39 personnes

Moyen-courrier: Circuit Le tour de L'Ecosse

Mai :	45 personnes
-------	--------------

Retour Linéaires HIVER 2025 - 2026

103 agents retenus.



Commission Politique Sociale



Vote de la présidence et d'un membre pour la commission politique sociale : Solène CHARIER

VOTE « POUR » à l'unanimité

✖ **Daoud Merghem et Eric Lannoy Sellingues** sont nos 2 élus pour cette commission, n'hésitez pas à les solliciter

« La Commission Politique Sociale du CSE a pour mission d'analyser et de suivre les sujets liés à la **vie sociale dans l'entreprise** :
emploi, rémunération, formation, égalité et conditions de travail.

Elle prépare les travaux et les avis du **CSE** sur ces thématiques, en lien direct avec les préoccupations du personnel. »

Ses principales missions

Emploi et effectifs : suivre l'évolution des postes, des mobilités et des recrutements, identifier les difficultés liées aux charges de travail ou à la précarité.

Rémunération : analyser la politique salariale, les primes et les évolutions de carrière, veiller à l'équité de traitement entre les agents.

Formation : observer la mise en œuvre du plan de développement des compétences, repérer les besoins de formation et les possibilités d'évolution professionnelle.

Égalité professionnelle et inclusion : suivre les indicateurs égalité femmes/hommes, handicap, diversité, et encourager des actions concrètes pour favoriser un environnement de travail plus juste et inclusif.

Conditions de travail et climat social : identifier les facteurs d'amélioration du bien-être au travail et relayer les préoccupations du terrain.

Un outil au service du dialogue social

Cette commission contribue à une meilleure compréhension des enjeux sociaux et soutient le **dialogue entre les salariés, leurs représentants et la direction**.

Ses travaux alimentent la **consultation annuelle du CSE** sur la **politique sociale, les conditions de travail et l'emploi**.

DSI



Information sur l'évolution du nom de la DSI en France Travail Tech



DSI



Mme Laurence Cossion-Piantoni: changement de dénomination de la DGA (Direction Générale Adjointe) en "France Travail Tech". Plusieurs raisons motivent ce changement, notamment l'ambiguïté liée à l'appellation actuelle et la nécessité de clarifier la marque employeur.

Ambiguïté de l'appellation actuelle :

La dénomination "DGA" est souvent associée à une personne (le directeur général adjoint) plutôt qu'à une entité. Cela peut prêter à confusion, tant en interne qu'en externe, quant à la nature et au rôle de l'établissement.

Problématiques de la marque employeur :

L'appellation actuelle peut susciter des questions de la part des candidats et des collaborateurs externes.

Elle pourrait laisser penser à une possible fusion ou réorganisation future, ce qui n'est pas à l'ordre du jour.

Avantages de la nouvelle dénomination "France Travail Tech" :

Clarté :

Renvoie directement à France Travail, facilitant l'identification de l'établissement.

Cohérence : S'aligne avec d'autres appellations existantes comme "France Travail Pro".

Affirmation de l'entité : Met en avant l'établissement comme une entité à part entière.

Modernisation : Permet d'élargir le périmètre et de moderniser l'image de l'établissement.

La direction indique viser une **mise en œuvre en janvier 2026**, idéalement en cohérence avec la future organisation.

Toutefois, cette date dépend encore :

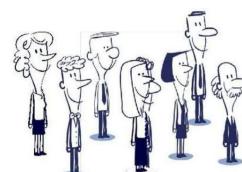
- des études d'impact sur les outils SI,
- des mises à jour administratives (INSEE, Bulletin officiel, délégations de signature), qui pourront être réalisées rapidement une fois la décision actée.

Les élus CFE-CGC Métiers de l'emploi

font 2 remarques :

- La dénomination "Tech" peut prêter à confusion, car elle est souvent associée aux travaux techniques (comme "multi-tech") plutôt qu'à l'informatique.
- Dans la majorité des entreprises, les services informatiques sont désignés par des termes comme "DSI" ou "IT", et non "Tech".

Le changement de dénomination en "France Travail Tech" vise à clarifier et moderniser l'image de l'établissement. Cependant, il est important de prendre en compte les remarques et les perceptions des agents pour s'assurer que la nouvelle appellation est comprise et acceptée par tous.



RETOUR AU SOMMAIRE

Consultation sur le PAPRIPACT

27 novembre
2025



DSI

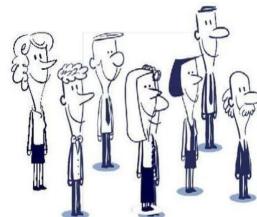


Conformément aux dispositions de l'article L2312-27 du Code du travail, l'employeur présente un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Ce programme fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir (...) ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût.

Le programme annuel est présenté en deux parties :

- ✓ d'une part, une fiche par mesure portant sur la prévention des risques professionnels et/ou l'amélioration des conditions de travail,
- ✓ d'autre part, le programme QVCT.

Les fiches par mesure portant sur la prévention des risques professionnels et/ou l'amélioration des conditions de travail précisent le ou les sites concernés par la mesure, le domaine concerné, le ou les porteurs de cette mesure, un descriptif de la mesure avec un calendrier prévisionnel et une estimation de son coût.



0 POUR
0 CONTRE
20 ABSTENTION

Les élus CFE-CGC Métiers de l'emploi soulignent que L'information-consultation arrive bien tard pour permettre une mise en œuvre correcte en début d'année



Consultation sur le DUERP

27 novembre
2025



DSI



Le document unique (DU) est la transcription (et la mise à jour) par écrit des résultats de l'évaluation des risques. Il répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs et assure la traçabilité collective de ces expositions. Sa tenue est imposée à l'employeur par le code du travail dans son article R. 4121-1.

Mise à jour : A minima 1 fois par an
Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou de travail
lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur (par exemple le Covid19)

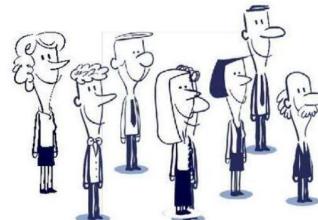
Format : La réglementation n'impose aucun modèle type pour le DUERP
La consultation du CSE sur le DUERP et ses mises à jour est prévue à l'article L. 4121-3 du code du travail
Loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail qui entre progressivement en vigueur depuis le 31 mars 2022

Depuis l'an dernier, un DUERP est établi par site avec la participation des RPC



0	POUR
0	CONTRE
20	ABSTENTION

Les élus CFE-CGC Métiers de l'emploi vous informent que la consultation sur le DUERP est une démarche obligatoire qui recense analyse et évalue les risques professionnels auxquels les agents sont exposés. cela permet de prendre des décisions afin de protéger la santé physique et mentale et de mettre en œuvre toutes les questions liées à la sécurité du travail.



Consultation sur la situation économique et financière de la DSi

27 novembre
2025



DSI

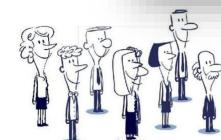


Liste des documents remis le 01/10/2024 dans le cadre de la consultation sur la situation économique et financière de l'établissement DSi :

- La présente note régionale sur laquelle porte la consultation, qui énumère la liste des documents mis à disposition, et qui fait le lien entre le bilan d'exécution budgétaire 2023 et le budget voté 2024 pour la section 4 sur le périmètre régional. Elle met également en exergue les principaux faits caractéristiques qui trouvent leur traduction dans le bilan d'exécution budgétaire 2023 et les orientations qui sous-tendent le budget voté 2024 de l'établissement DSi,
- La note de présentation de la situation économique et financière de France Travail soumise à la consultation du CSEC,
- La note de conjoncture économique nationale dans laquelle évolue France Travail,
- Le rapport financier 2023 intégrant le rapport des Commissaires aux Comptes (présenté au Conseil d'Administration du 29 mars 2024). Ce document rend compte de la situation financière de France Travail. Il est composé principalement des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes) et relate les faits caractéristiques de l'année.
- Le bilan d'exécution budgétaire et la structure financière 2023 (présenté au Conseil d'Administration du 29 mars 2024). Cette note rend compte d'une part des variations entre les dépenses et les recettes réelles de l'année comparées au budget voté ainsi qu'aux dépenses et recettes de l'année précédente et d'autre part de l'évolution de la structure financière.
- Le budget voté 2024 (présenté au Conseil d'Administration du 29 février 2024). Le budget décrit les recettes et dépenses prévisionnelles de l'année permettant à France Travail d'assurer son activité dans le cadre de ses orientations stratégiques.
- Un vadémécum qui explicite les principales notions relatives aux comptes et au budget ainsi que les spécificités de France Travail relatives à la structuration des comptes et du budget.



0 POUR
8 CONTRE
12 ABSTENTION



RETOUR AU SOMMAIRE

Information/consultation relative aux cinq jours de repos supplémentaire

27 novembre
2025



DSI



En 2026, les agents disposeront de **15 jours de RTT et de 5 Jours de repos supplémentaires** (jours mobiles) à poser librement

Par ailleurs, s'ajoutent aux jours RTT, 5 jours de repos supplémentaires. Ces jours peuvent être pris par journée ou demi-journée dans les conditions suivantes

- des jours octroyés à l'occasion de ponts lorsque le jour férié est un mardi ou un jeudi de sorte que le jour de pont relie le jour férié et le week-end, en fonction du calendrier de l'année civile considérée ; la programmation de ces jours fait l'objet d'une information/consultation des comités d'établissement avant le début de l'année civile.
- les jours restants sont accordés sous forme de jours mobiles à l'initiative de l'agent tout en veillant à ce que ces absences ne pénalisent pas la délivrance des services ; ils sont pris dans les mêmes conditions que les jours RTT.
La période de prise des jours de repos supplémentaires est sur l'année civile. Les jours non utilisés sont **perdus**.



15	POUR
5	CONTRE
0	ABSTENTION

Les élus CFE-CGC Métier de l'emploi votent **POUR**

Les élus CFE-CGC Métier de l'emploi vous informent que les cadres au Forfait ne peuvent pas prendre ces jours mobiles par demi-journée.



RETOUR AU SOMMAIRE

Point sur la sécurité du SI



DSI



Nouvelle attaque qui a engendré une fuite de données MILO.

Contexte de l'incident :

- Un compte de RGC a été compromis lors de l'ouverture temporaire de son accès pour suivre une formation obligatoire.
- Un logiciel malveillant (**infostealer**) présent sur son poste a **volé les identifiants** avant que le RGC n'active son second facteur d'authentification (2FA).
- L'attaquant a **initialisé le 2FA à la place de l'utilisateur**, a accédé au SI Plateforme et a **créé deux comptes frauduleux**.
- Ces comptes ont pu consulter environ **8 600 dossiers** de demandeurs d'emploi via le module de recherche.
- Les comptes frauduleux ont été détectés rapidement par un autre RGC puis **bloqués**. Une revue globale des comptes suspects est en cours.

Causes identifiées:

Défaillance grave dans le système d'authentification externalisé (*proConnect / ADN*) :

Pour les structures de **moins de 50 salariés**, aucune **vérification d'identité** n'est effectuée avant création de compte.

Fenêtre de vulnérabilité entre l'ouverture d'un compte et l'activation du 2FA.

Ouverture massive d'accès pour les missions locales, augmentant les risques.

Réactions et inquiétudes des organisations syndicales:

Plusieurs points reviennent fortement :

Manque de sécurité systémique, sentiment que l'organisation avance « coûte que coûte » sans intégrer les risques.

Recommandations sécurité non suivies, absence de pouvoir coercitif de la cybersécurité pour bloquer des mises en production non conformes.

Manque de contrôle sur les partenaires, avec des exemples récents (LinkedIn, autres prestataires).

Risque majeur pour les données sensibles, système perçu comme « un gruyère ».

Inquiétude sur des projets en cours (déploiements pilotes, usages d'outils externes non suffisamment encadrés).

M. David Opter :

Confirme le caractère **inacceptable** du fonctionnement de l'ADN/proConnect pour les petites structures.

Envisage une **pause du déploiement** tant que la certification d'identité n'est pas sécurisée.

Travaille à **durcir les règles** dans l'outil de gestion des habilitations.

Rappelle les actions en cours :

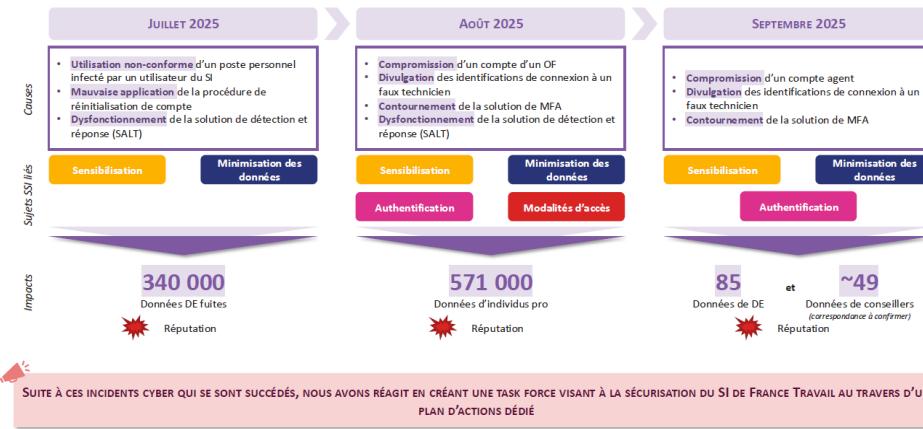
- Formation cybersécurité obligatoire et renouvelée tous les 6 mois pour les partenaires.
- Mise en place d'un **passeport cyber** (indicateurs, risques, vulnérabilités).
- Renforcement de la gouvernance et responsabilisation à tous les niveaux.
- Confirme que la **seule protection réellement fiable, à envisager éventuellement**, est la **clé physique FIDO** :
- Estime un coût d'environ **1,5 M€** rien que pour l'achat.
- Recommande ce déploiement à terme pour tout le réseau.



Point sur la sécurité du SI

27 novembre
2025

3 attaques successives sur le SI de France Travail durant l'été 2025, causant la fuite de données de plus de 911 000 usagers ou agents



Un **infostealer** (ou information stealer) est un maliciel (malware) conçu spécifiquement pour voler des informations sensibles sur un appareil infecté.

Comment s'en protéger ?

- Ne jamais installer de logiciels piratés
- Utiliser un antivirus/antimalware reconnu
- Activer l'authentification à deux facteurs (2FA) partout
- Maintenir les logiciels et OS à jour
- Vérifier les sources avant de télécharger quelque chose

27 novembre 2025

Déclaration CFE-CGC métiers de l'emploi DSI

Depuis plusieurs mois, France Travail a souhaité une partie de son système d'information à plusieurs partenaires externes, afin de faciliter les échanges et améliorer la fluidité de certaines opérations. Si cette collaboration peut avoir du sens sur le plan stratégique, et si un renforcement est mis en place pour assurer la sécurité de ces données, il existe néanmoins des risques potentiels à prendre en compte. Cette situation a créé un environnement informatique fragiles, dans lequel plusieurs personnes ont accès à des données sensibles et confidentielles.

Depuis quelques mois, notre SI fait l'objet d'attaques informatiques répétées, ayant conduit à des pertes de données.

Ces dernières soulèvent de fortes inquiétudes quant :

- la protection des données,
- la confidentialité des données,
- aux risques juridiques encourus (RGPD, confidentialité, obligations contractuelles),
- ainsi qu'à la santé et la sécurité des équipes, qui travaillent dans un climat d'urgence permanent.

En tant qu'organisation syndicale, nous rappelons que la protection du système d'information est un enjeu stratégique majeur, et qu'une sécurité extrême ne peut pas être réalisée sans :

1. évaluation préalable des risques,
2. mise en place de dispositifs de sécurité adaptés,
3. tests réguliers et approfondis,
4. processus de supervision continué,
5. anticipation et préparation des instances représentatives lorsque les données des salariés sont potentiellement exposées.

Face à la situation actuelle, nous demandons :

- [] La réalisation immédiate d'un audit de sécurité indépendant portant sur les accès partenaires, les flux de données et les failles identifiées.
- [] La mise en œuvre rapide d'un plan de sécurisation renforcé incluant cloniquement, contrôle d'accès, authentication renforcée, mise à jour des systèmes et supervision active.
- [] La mise à jour régulière de tous nos systèmes SI interne. Tous nos logiciels utilisés ne sont pas garantis.
- [] Une information complète et transparente aux représentants du personnel. Dans le respect des obligations légales et réglementaires.
- [] Une communication claire auprès des équipes. Pour mettre fin aux incertitudes et restaurer un climat de confiance.
- [] Notre organisation syndicale restera mobilisée pour s'assurer que toutes les mesures nécessaires soient prises afin de protéger les salariés, les données et l'intégrité de notre système d'information.

Retrouvez nos informations sur www.cheznosmetiersdemploi.fr

Offre d'emploi

DSI



Diffusion interne



RETOUR AU SOMMAIRE

Information trimestrielle sur la prestation de service

27 novembre
2025

Nombre d'ETP appartenant à des entreprises extérieures au 30 septembre 2025



DSI



Au 30 septembre 2025, la DSI faisait appel à un équivalent de 1496,2 ETP externes

Ces équivalents temps plein (ETP) correspondent :

- Soit à des prestataires intervenant à temps plein ou à temps partiel (de 100% à 10%)
- Soit à des marchés totalement forfaitaires pour lesquels un équivalent temps plein (ETP) a été estimé



Les chiffres affichés sur les deux trimestres reposent sur la nouvelle méthodologie de calcul qui vous a été présentée lors du CSE du mois d'août.

Le taux de complétude des ESN sur Activ'IT au T3 2025 est de 91%.

Nous détaillons dans le reste du document les explications par sites, directions et fournisseurs.

CSE – Bilan trimestriel au 30 juin 2025

(Complétude des données du T2 et actualisation en flux des données suite présentation initiale en CSE de septembre du 25.09)

APPEL À LA PRESTATION DE SERVICE À LA DSI

CSE du Jeudi 27 novembre 2025

DPS – PILOTAGE DE LA PERFORMANCE SOCIALE

CSE – Bilan trimestriel au 30 septembre 2025

APPEL À LA PRESTATION DE SERVICE À LA DSI

CSE du Jeudi 27 novembre 2025

DPS – PILOTAGE DE LA PERFORMANCE SOCIALE



Information en vue d'une consultation sur la politique sociale de la DSI

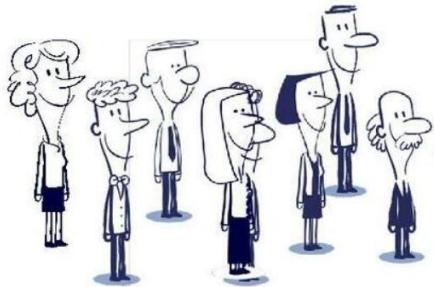
27 novembre
2025



DSI



20	POUR
0	CONTRE
0	ABSTENTION



Délibération des élu.es du CSE du jeudi 27 novembre 2025 :
Recours à l'expert-comptable dans le cadre de l'information/consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi au sein de l'établissement

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-17, des articles L. 2312-26 à 28 et de l'article L. 2315-91 du Code du travail et conformément aux articles 1.4.1 et 1.4.2 de l'Accord relatif à l'adaptation des modalités d'information et de consultation des représentants du personnel et à l'organisation de la BDES du 6 novembre 2019, le CSE de la DSI désigne le cabinet d'expertise-comptable 3E Consultants situé 1 avenue Foch à Metz pour l'assister en vue de la consultation annuelle prévue à l'article L. 2312-26 portant sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi et produire les analyses associées.





DSI



Déroulement de la bascule technique

- Une opération majeure de migration (liée à Zénith) a été réalisée début novembre.
- Les actions ont débuté dès le 2–3 novembre avec les derniers batchs sur l'ancien système (Z).
- La migration complète des données** (72 To, 45 milliards de lignes, ~450 tables) s'est déroulée en **12h11**, plus rapidement que prévu.
- Un **contrôle de cohérence très approfondi** (quantitatif et qualitatif) a été effectué afin d'éviter les erreurs rencontrées lors d'une migration précédente.
- La **plateforme a redémarré correctement** le dimanche soir, permettant les tests techniques et les mini-batchs.
- Réouverture progressive des services le lundi, avec un passage nominal à 14h.

Incident majeur sur le domaine d'inscription (DIA 014)

- Le processus d'inscription (DA014) ne redémarrait pas post bascule, bloquant des milliers de dossiers, un correctif fonctionnel a été trouvé vers 16h le mardi 11 nov. permettant de repasser en mode nominal.
- Une nouvelle intervention technique a été nécessaire le lendemain pour stabiliser définitivement ce domaine.
- Depuis, la plateforme inscription fonctionne mieux et devrait être plus robuste.
- Un autre incident concernant les transferts a également impacté le réseau, un correctif a été apporté le mercredi 26Nov.

Reconnaissance et risques RH

- Plusieurs intervenants en séance soulignent qu'une **reconnaissance officielle** des équipes est indispensable (prime exceptionnelle ou autre forme).
- Les compétences rares (Cobol, ZOS, systèmes anciens) deviennent **très recherchées**, avec un risque accru de perdre des talents.
- Certaines entreprises externes (banques, assurances, Groupama, etc.) contactent déjà des collaborateurs.
- Importance de **conserver ces ressources clés** encore nécessaires tant que l'ensemble des transactions n'est pas réécrit.

Retour sur la bascule de Zenit

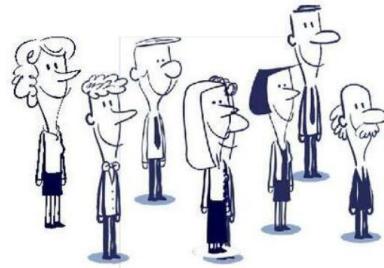


DSI



Bilan global

- Malgré les incidents, la migration est considérée comme **une réussite majeure**, rarement réalisée à cette échelle :
 - 60 000 salariés
 - 6 millions d'usagers
 - 35 applications dépendantes
 - Des centaines de flux et interfaces
- **Pas de perturbations majeures** côté agences, un suivi renforcé a été mis en place pour le 1er jour d'actualisation mensuelle, le 28/11, afin de tout sécurisé.
- **Une mobilisation exemplaire des équipes a été saluée par la direction.**



Les élus CFE-CGC Métier de l'emploi félicitent le travail des agents de la DSI pour la réussite de cette mise en œuvre de Zenit.

nous soulignons également le retour très positif des conseillers sur le terrain

Les élus CFE-CGC Métier de l'emploi demandent à la direction que les personnes mobilisées pour cette réussite soient reconnues et récompensées

Planning des visites de sites DSI par la CFE-CGC Métiers de l'emploi

27 novembre

2025



DSI



Pourquoi les visites de sites sont essentielles pour notre action syndicale ?

« Les visites de sites syndicales sont bien plus qu'un simple déplacement : elles sont un moment clé de proximité, d'écoute et de représentation auprès des agents. Elles permettent de faire vivre le lien syndical sur le terrain, là où se joue concrètement le quotidien professionnel. »

1. Le rôle du syndicat

Représenter et défendre les agents auprès de la direction. Participer aux concertations, CSE, et dialogues sociaux. Informer sur les droits, les démarches et les évolutions réglementaires. Accompagner individuellement les agents en cas de besoin (mobilité, conditions de travail, conflits, etc.).

2. Les sujets du moment

Organisation du travail / charge / télétravail. Conditions matérielles : locaux, outils, sécurité, confort. Équité dans les évolutions professionnelles et les rémunérations. Climat social, reconnaissance, qualité de vie au travail (QVT). Échanges sur les projets ou réorganisations en cours.

3. Vos retours comptent

Qu'est-ce qui fonctionne bien aujourd'hui ? Quelles difficultés rencontrez-vous au quotidien ? Quelles améliorations souhaiteriez-vous voir mises en place ?
Qu'attendez-vous de votre syndicat ?

4. Les actions et engagements de la CFE-CGC

Défense d'un dialogue social constructif et équilibré. Priorité au bien-être et à la reconnaissance du travail des agents. Volonté de construire des solutions concrètes et durables avec la direction.

« Vos retours sont essentiels pour que nous puissions mieux vous représenter et agir efficacement. N'hésitez pas à nous solliciter ou à adhérer pour renforcer notre collectif. Ensemble, on avance plus loin. »



CFE-CGC

Métiers de l'emploi DSI
Syndicat des Techniciens,
Agents de Maîtrise, Cadres

Pessac en janvier 2026

Beaurains et Lesquin en février 2026

Nantes et Montreuil en mars 2026

Aix en Provence et Castelnau le Lez en mai 2026

Schiltigheim en juin 2026



Notre équipe, vos élus, posez vos questions, adhérer



DSI



Elus Titulaires CSE

Sophie BOUYSSÉ-DESCHAMPS (**Pessac**)
Daoud MERGHÉM (**Montreuil**)

Elus Suppléants CSE

Eric LANNOY-SELLINGUES (**Aix en Provence**)
Yohann LAMASOU (**Pessac**)
Anne-Marie TADJINE (**Montreuil**)

Représentants de proximité

Aix-en-Provence : Christel SERVOISE
Montreuil : Mohammed EL ARCHI
Pessac : Yohann LAMASOU
Nantes : René THAVIXAY

Délégués Syndicaux

Grégory DANQUERQUE (**Beaurains**)
Daoud MERGHÉM (**Montreuil**)
Bruno VOREUX (**Aix en Provence**)
Marine SAMSON (**Schiltigheim**)

Représentant Syndical

Nadia Amel BOUNOUAR (**Aix en Provence**)

Bureau CSE

Trésorier adjoint / Commission économique : Daoud MERGHÉM (**Montreuil**)
ASC, Sophie BOUYSSÉ-DESCHAMPS (**Pessac**), Eric LANNOY-SELLINGUES (**Aix en Provence**)
CSSCT : Eric LANNOY-SELLINGUES (**Aix en Provence**)
Mission solidarité secours : Sophie BOUYSSÉ-DESCHAMPS (**Pessac**)

Relais loisirs de site

Aix-en-Provence : Eric LANNOY-SELLINGUES
Beaurains : Grégory DANQUERQUE
Montreuil : Mohammed EL ARCHI ; Daoud MERGHÉM ; Anne-Marie TADJINE
Pessac : Sophie BOUYSSÉ DESCHAMPS
Schiltigheim : Stéphane MAZARS ; Marine SAMSON

Calendrier des réunions 2025



DSI



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Réunions du CSE	30/01/2025	27/02/2025	27/03/2025	24/04/2025	28/05/2025	26/06/2025	31/07/2025	28/08/2025	25/09/2025	30/10/2025	27/11/2025	18/12/2025
Réunions extra du CSE	29/01/25						16/07/25 30/07/25		16/09/25 30/09/25			
Réunions de la CSSCT			04/03/2025 Beaurains			03/06/2025 Montreuil			02/09/2025 Lesquin			02/12/2025 Castelnau le Lez
Réunions extra de la CSSCT												
Réunions RP			20/03/2025			19/06/2025			18/09/2025			11/12/2025

CALENDRIER DES AUDIOS DE LA COMMISSION ASC 2025

Date	Date limite d'envoi des demandes d'activités des relais loisirs	AUDIO COMMISSION ASC	DATE DU CSE
JANVIER	Mercredi 22 janvier	Jeudi 23 janvier de 14h30 à 15h30	Jeudi 30 janvier
FEVRIER	Mercredi 19 février	Jeudi 20 février de 14H30 à 15H30	Jeudi 27 Février
MARS	Mercredi 19 mars	Jeudi 20 mars 14H30 à 15H30	Jeudi 27 mars
AVRIL	Mercredi 16 avril	Jeudi 17 avril 14H30 à 15H30	Jeudi 24 avril
MAI	Mercredi 21 mai	Jeudi 22 mai 14H30 à 15H30	Jeudi 28 mai
JUIN	Mercredi 18 juin	Jeudi 19 juin 14H30 à 15H30	Jeudi 26 juin
JUILLET	Mercredi 23 juillet	Jeudi 24 juillet 14H30 à 15H30	Jeudi 31 juillet
AOÛT	Mercredi 20 août	Jeudi 21 août 14H30 à 15H30	Jeudi 28 août
SEPTEMBRE	Mercredi 17 septembre	Jeudi 18 septembre 14H30 à 15H30	Jeudi 25 septembre
OCTOBRE	Mercredi 22 octobre	Jeudi 23 octobre 14H30 à 15H30	Jeudi 30 octobre
NOVEMBRE	Mercredi 19 novembre	Jeudi 20 novembre 14H30 à 15H30	Jeudi 27 novembre
DÉCEMBRE	Mercredi 10 décembre	Jeudi 11 décembre 14H30 à 15H30	Jeudi 18 décembre



MÉTIERS DE
L'EMPLOI

Vous avez une question ?

Vous voulez nous rejoindre pour coconstruire notre DSI de demain ?

N'hésitez pas à nous contacter à
l'adresse suivante :

syndicat.cfecgc-si@francetravail.fr

Adhérer à la CFE-CGC Métiers de l'emploi



MÉTIERS DE
L'EMPLOI
SYNDICAT DES
TECHNICIENS,
AGENTS DE MAÎTRISE,
CADRES



syndicat.cfecgc-si@francetravail.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

